

L'ESSENTIEL MELTOP® One SUR BETTERAVES

DÉCOUVREZ OU REDÉCOUVREZ LA FENPROPIDINE, MATIÈRE ACTIVE DE RÉFÉRENCE CONTRE LA CERCOSPORIOSE

 **Meltop® One**

syngenta®

 **Meltop® One**

Composition : 750 g/l fenpropidine

Formulation : Concentré Émulsionnable (EC)

Cibles : Maladies du feuillage (Oïdium, Ramulariose, Cercosporiose, Rouille) sur betteraves industrielles et fourragère

Dose homologuée : 0, 5 l/ha

Nombre d'application maximum : 1 app/an

Stade d'application : BBCH 39

DAR : 28 jours

ZNT : 50 m dont DVP 5 m

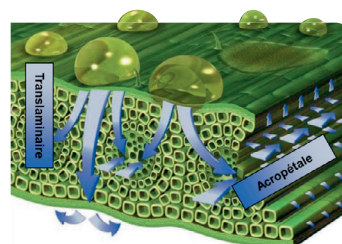
DSPPR : 3 m (avec buses permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50%)

DRE : 48 heures



MATIÈRE ACTIVE SYSTÉMIQUE ET TRÈS MOBILE DANS LA PLANTE

- MELTOP® One pénètre de façon **translaminare** dans les tissus végétaux et se distribue rapidement dans la plante grâce à une **systémie acropétale**.



- La fenpropidine migre rapidement à l'intérieur des tissus
→ Matière active très lipophile.

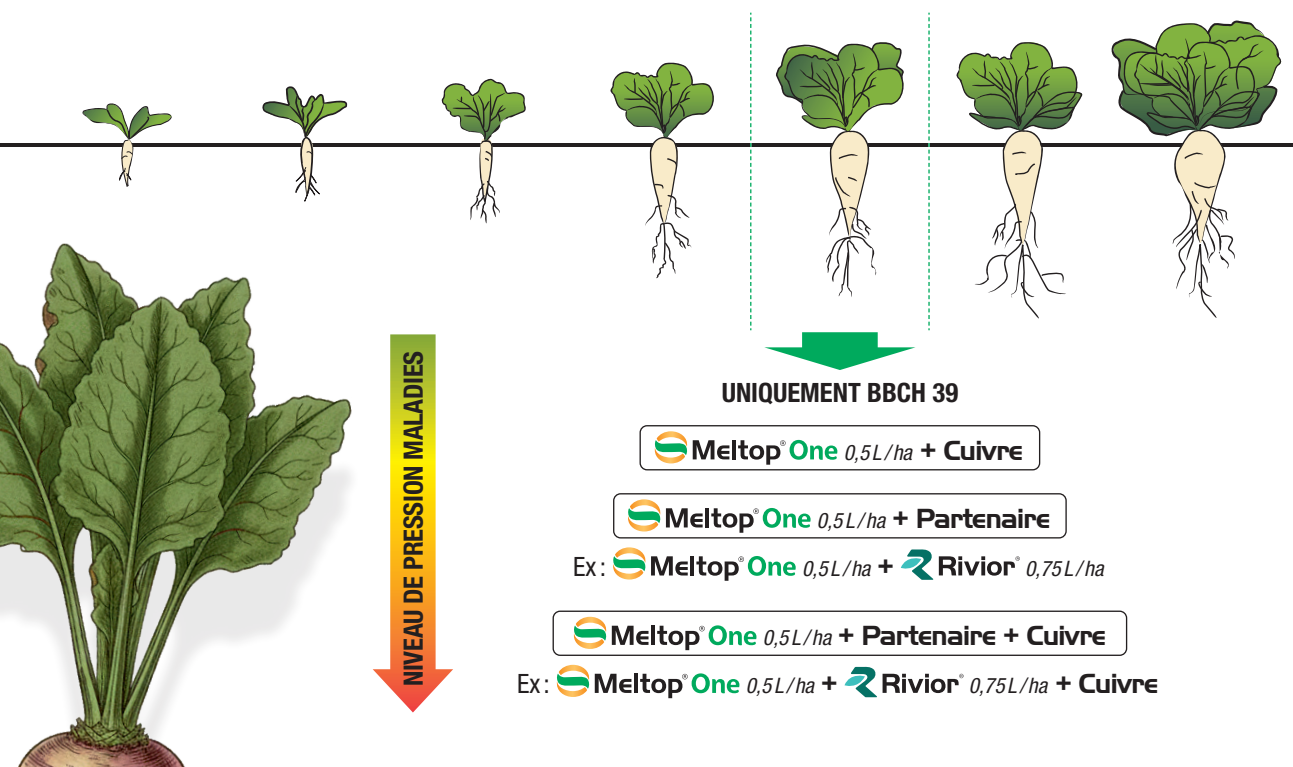


UN SITE D'ACTION DIFFÉRENT DES TRIAZOLES

- La fenpropidine appartient au groupe G (*inhibiteur de la biosynthèse des stérols dans la membrane*) de la classification FRAC
- Elle fait partie du sous groupe G2 (*différent du groupe des triazoles : G1*)
- Elle possède un site d'action différent des triazoles, elle agit au niveau d'une réductase et d'une diastase particulière
- Il n'y a pas de résistance croisée entre ces deux groupes



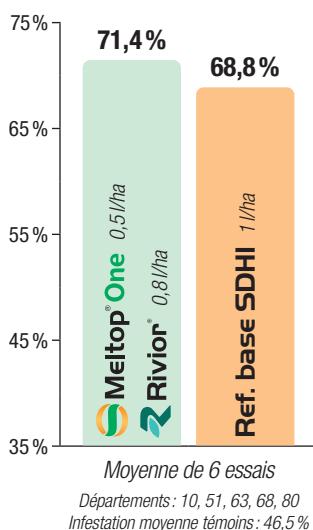
MELTOP® One : Exemple de positionnement technique



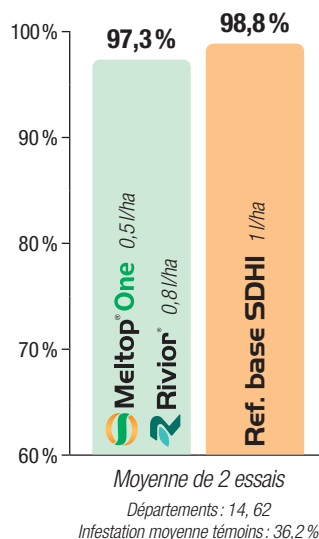


PERFORMANCE AUX CHAMPS

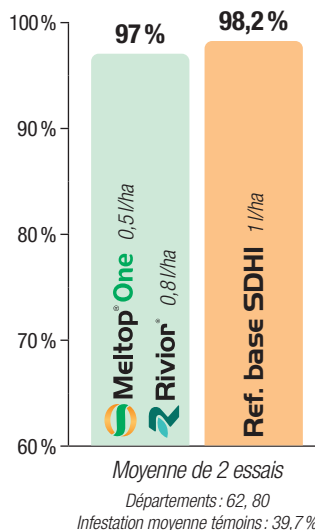
Efficacités cercosporiose (%)



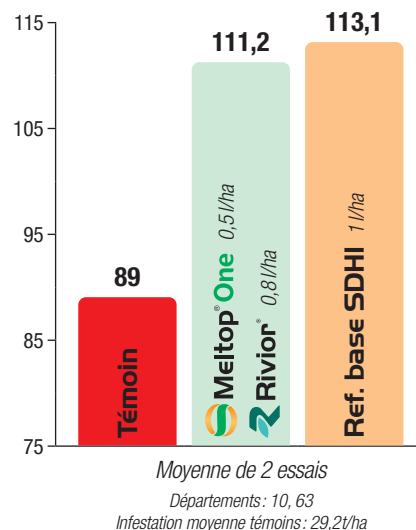
Efficacités oïdium (%)



Efficacités rouille (%)



Rendements bruts (t/ha)



MELTOP® ONE - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H332 - Nocif par inhalation. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H361d - Susceptible de nuire au fœtus. H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la fenpropidine. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



RIVIOR® - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques à la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.

Agrément MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

MELTOP® ONE - AMM N° 9600229 - Composition : 750 g/l fenpropidine * - P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P314 Consulter un médecin en cas de malaise. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %. Usages concernés : betterave industrielle et fourragère SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les arthropodes non cibles / les insectes, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Usages concernés : bananier. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques et pour les usages sur bananier, respecter une zone non traitée en bordure des points d'eau de 50 mètres pour les applications avec un pulvérisateur pneumatique (application des bananiers par le dessous) et de 20 mètres pour les applications avec un pulvérisateur à dos. Mettre en place des mesures (ou dispositifs) limitant les transferts de fenpropidine par ruissellement dans les plantations de bananiers (par exemple implantation de plantes de service ou de couverture en bordure de parcelle). SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau, pour une application à 0,36 L/ha. Usages concernés : céréales, graminées porte-graines. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés : betterave industrielle et fourragère SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour deux applications à 0,75 L/ha. Usages concernés : céréales, cultures porte-graine de graminées fourragères et gazon. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Usages concernés : bananier. SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs. Usages concernés : betterave industrielle et fourragère.

RIVIOR® - AMM N° 9000741 - Composition : 125 g/l tétraconazole - P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et ne pas utiliser sur les zones de butinage SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres au minimum par rapport aux points d'eau

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.